



Journée de l'industrie L'approvisionnement à EACL selon la formule OGEE : Une introduction

Le 20 juin 2013

Objectifs

- Faire participer l'industrie, dès le début, au processus d'approvisionnement selon la formule OGEE (organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur).
- Donner de l'information sur la restructuration des Laboratoires nucléaires d'EACL, le contexte réglementaire et l'approvisionnement.
- Encourager l'industrie à faire des suggestions et des commentaires constructifs.
- Donner à l'industrie l'information dont elle aura besoin pour préparer les projets d'acquisition à venir.

Objet de la journée de l'industrie

- La journée de l'industrie est une tribune ouverte pour les membres de l'industrie intéressés à ce processus.
- La participation à la journée de l'industrie est facultative.
- Le fait de ne pas assister à la journée de l'industrie n'empêchera pas un soumissionnaire de participer à des soumissions relatives à l'approvisionnement.
- Le processus de consultation de l'industrie n'est pas un appel d'offres.
- Un résumé des questions et des réponses substantielles qui ont fait l'objet de discussion pendant cette consultation sera rendu disponible.

Ordre du jour

Point	Durée	Heure
Mot de bienvenue et présentations	20 min.	8 h 30 – 8 h 50
Contexte et objectifs de la restructuration	35 min.	8 h 50 – 9 h 25
Aperçu d'EACL	40 min.	9 h 25 – 10 h 05
L'organisme de réglementation nucléaire du Canada	40 min.	10 h 20 – 11 h 00
Aperçu du contrat	50 min.	11 h 00 – 11 h 50
Stratégie d'approvisionnement et participation de l'industrie	60 min.	13 h 00 – 14 h 00
Programme de la sécurité industrielle	35 min.	14 h 00 – 14 h 35
Présélection dans le cadre de la Demande de réponses et d'évaluation	50 min.	14 h 50 – 15 h 40
Conclusion et prochaines étapes	5 min.	15 h 40 – 15 h 45

Surveillant de l'équité (SE)

- Tiers indépendant qui effectue la surveillance du processus d'approvisionnement afin de confirmer que celui-ci est équitable, ouvert et transparent.
- Activités principales du SE et produits livrables
 - Certifier que les processus d'approvisionnement ont été suivis en conformité avec les documents, politiques, règlements et protocoles d'évaluation liés à l'approvisionnement.
 - Examiner et suivre tous les documents d'approvisionnement, la correspondance et les contacts avec les fournisseurs potentiels.
 - Cerner les problèmes éventuels en matière d'équité et prendre des mesures pour les résoudre.
 - Rédiger un rapport d'équité.

Communication avec les autres intervenants

- Ressources naturelles Canada (RNCCan) et Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) tiendront les collectivités et les autres parties intéressées au courant grâce à une communication constante.
- Une page web de RNCCan donnera plus de précisions sur l'ensemble du processus de restructuration.

Les détails

- Noter que l'information transmise par les tierces parties au gouvernement du Canada (« Canada ») est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*.
- Il est possible que le gouvernement du Canada se serve des observations reçues en réponse au processus de consultation auprès de l'industrie pour préparer d'autres demandes de soumissions.
 - Ce processus n'oblige pas le Canada à accepter les observations reçues.
- L'information présentée n'est fournie qu'à titre indicatif et pourrait changer sans préavis. La publication de cette information ne constitue pas un engagement de la part du Canada.

Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**



Contexte et objectifs de la restructuration

Objectif

- Avec la mise en œuvre du modèle de l'OGEE et le présent processus d'approvisionnement, l'objectif principal consiste toujours à :
 - réduire les coûts et les risques pour les contribuables canadiens;
 - tirer parti des capacités et des ressources des laboratoires nucléaires afin d'offrir de manière efficace des services scientifiques et technologiques, des activités commerciales et la gestion des déchets nucléaires et le déclassé.

Restructuration d'EACL: contexte

- 2008 : le gouvernement lance un examen d'EACL.
- 2009 : le gouvernement annonce sa décision de restructurer EACL.
- 2011 : la phase 1 se termine par la vente des actifs de la Division des réacteurs CANDU à Candu Energie Inc. (filiale à cent pour cent de SNC-Lavalin).
 - Candu Energie a des arrangements particuliers avec EACL pour la prestation de services ainsi qu'une licence concernant la propriété intellectuelle

Phase 2 : Laboratoires nucléaires

- Février 2012 - Demande d'expression d'intérêt
 - L'objectif était d'obtenir le point de vue des intervenants en ce qui a trait à l'avenir des Laboratoires nucléaires.
 - 46 réponses provenant de l'industrie, des administrations locales, du milieu universitaire, des collectivités et d'autres personnes.

Réponses à la demande d'expression d'intérêt : Laboratoires nucléaires

- Reconnaissance que les laboratoires offrent des installations, services et expertise uniques.
- Intérêt du secteur privé dans la gestion des installations, l'identification des solutions au plus bas coût et l'utilisation des installations par le biais de solutions commerciales.
- Les partenariats public-privé constituent peut-être un modèle viable pour les projets d'immobilisations

Les répondants sont intéressés à faire partie du futur des Laboratoires nucléaires.

Réponses à la demande d'expression d'intérêt : possibilités

- Trouver des façons de réduire les coûts.
- Établir des relations de collaboration.
- Certains utilisateurs sont prêts à payer le coût total pour les services et l'expertise.
- Possibilités de production de recettes par l'établissement d'une clientèle en S et T nucléaires.

Réponses à la demande d'expression d'intérêt : contrats

- Il faut une vision claire pour définir les objectifs du contrat.
- Les contrats de longue durée sont essentiels pour réaliser :
 - Un changement durable.
 - Des avantages dès les investissements initiaux.
- Différents modèles de contrats sont suggérés.

Voie à suivre

- Février 2013 – Le ministre des Ressources naturelles annonce que :
 - Le processus d'approvisionnement concurrentiel pour trouver l'entrepreneur qui gèrera et exploitera les Laboratoires nucléaires utilisera la formule OGEE.
 - Futur mandat :
 - Se pencher sur les obligations du Canada en matière de déchets radioactifs et de déclassement.
 - Mener des activités en science et technologies afin d'assumer les responsabilités essentielles du gouvernement fédéral.
 - Offrir des services aux tierces parties sur une base commerciale.
 - Parallèlement, le Canada fera une étude de rentabilité relativement au programme d'innovation dirigé par l'industrie.

Résumé

- Vos observations nous sont très utiles!
- L'engagement continu est garant du succès.
 - Nous continuerons de prendre en considération vos commentaires et suggestions tout au long du processus.
 - Vous aurez d'autres possibilités de formuler des commentaires, dont nous vous parlerons au courant de la journée.

Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**



Laboratoires nucléaires d'EACL

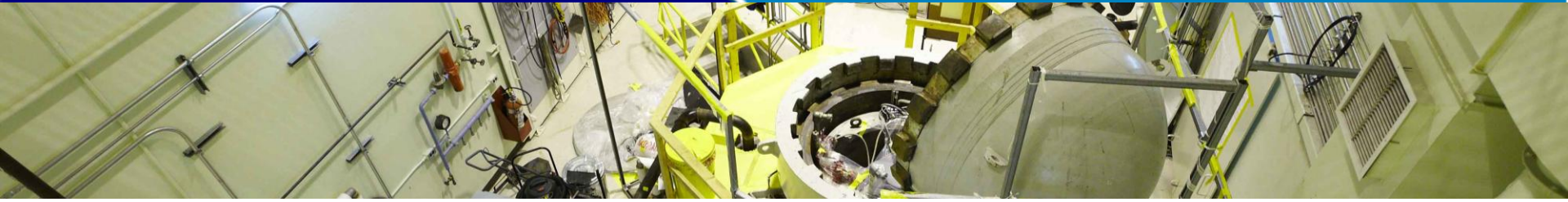


Profil d'EACL

- Héberge le complexe de recherche et développement le plus important du Canada
- Exploite la technologie nucléaire à des fins pacifiques
- Contribue à la formation de personnel hautement qualifié par le biais de ST nucléaires solides
- Appuie l'industrie CANDU et renforce la capacité du secteur privé
- Gère plus de 50 installations, y compris des infrastructures municipales, des réacteurs d'essai et des laboratoires de ST
- Mène des activités de gestion des déchets et de déclassement
- Produit des isotopes médicaux pour aider à répondre à la demande mondiale
- Régit par la Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Effectif de 3 340 employés, y compris 13 unités de négociation

Historique et réalisations

- Berceau de l'industrie nucléaire au Canada
- Développement de la technologie des réacteurs nucléaires au Canada (CANDU)
 - Aujourd'hui, le chiffre d'affaires est de 5 G\$/année
 - 23 000 emplois directs, 200 entreprises
- Pionnier de l'utilisation de la technologie nucléaire aux fins d'applications médicales
- Formateur très important d'ingénieurs et de scientifiques canadiens hautement qualifiés pour les secteurs privé et public
 - Gagnant du prix Nobel et de nombreux prix Découverte (100)



Activités d'EACL

Laboratoires de Chalk River, ~ 2 800 personnes

- Plus important campus des sciences et des technologies nucléaires au Canada

Laboratoires de Whiteshell, Pinawa, Man., ~ 350 personnes

- Premier site nucléaire autorisé qui sera déclassé au Canada

Sites de réacteurs prototypes : Douglas Point; Bécancour (Qc)

Gestion de la responsabilité du Programme fédéral de déchets historiques : dans l'ensemble du Canada

- Responsabilités liées à un établissement producteur de déchets qui n'existe plus ou dans les cas où il est raisonnablement impossible de tenir le propriétaire actuel responsable

Autres : Ottawa; Oakville; Glace Bay (N.-É.); Fredericton (N.-B.; LaPrade (Qc)

Laboratoires de Chalk River



**Campus de 200 acres
site de 10 000 acres
(3 700 ha)**



**17 inst. nucléaires de ST;
plus de 35 installations
non nucléaires**



**70 immeubles et
infrastructures
importants de
municipalités**



**Exigences en matière de
sûreté et de contrôle**



**Obligations liées à la
gestion des déchets**



**Réacteur de recherche
polyvalent**



Programmes – Travail accompli par EACL

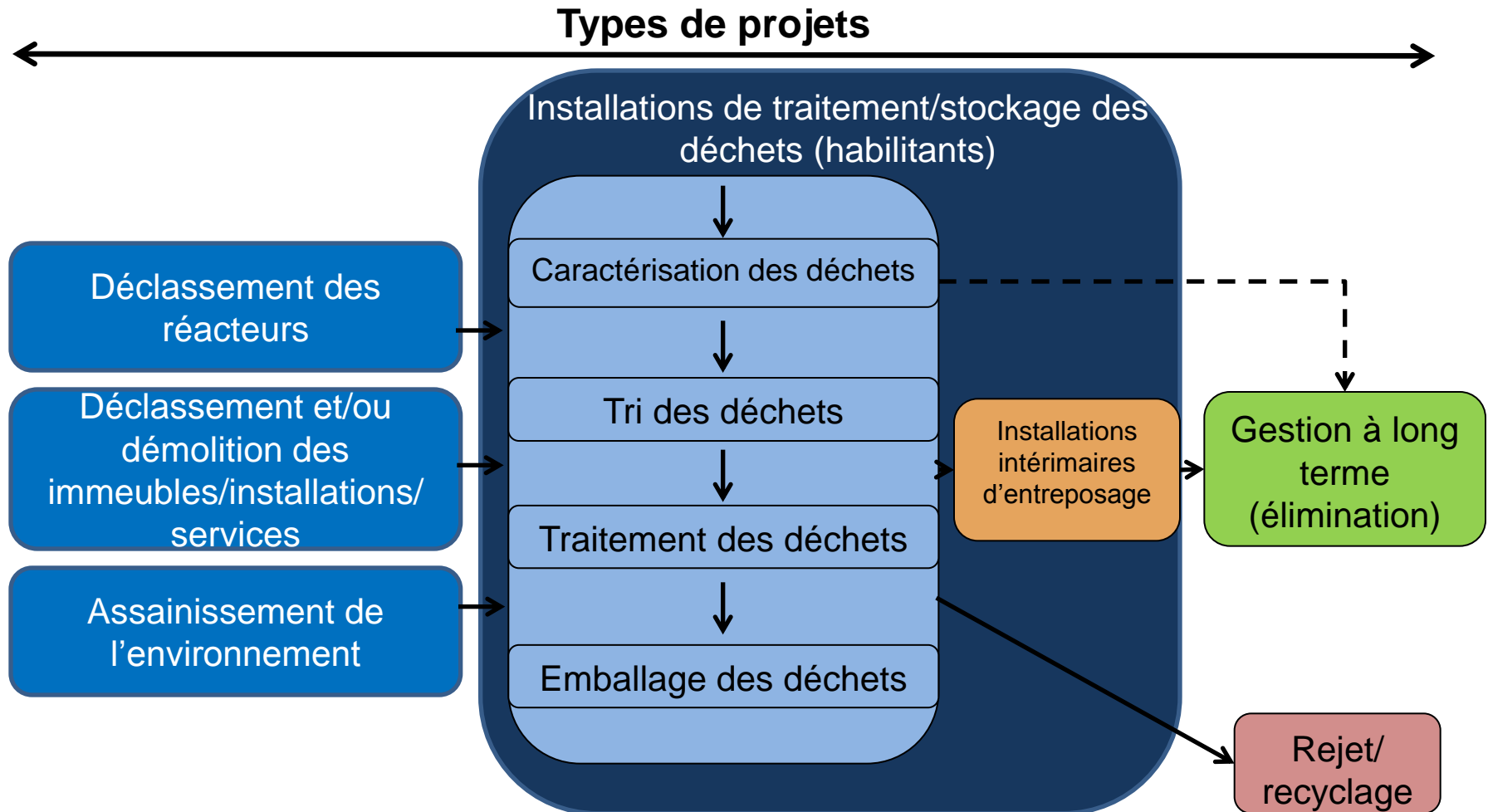
Résultats attendus

- Capacité de l'industrie nucléaire
- Sûreté et sécurité du nucléaire
- Énergie propre et sûre
- Santé, isotopes et rayonnement
- Gérance environnementale du nucléaire
- Réseaux d'innovation du nucléaire

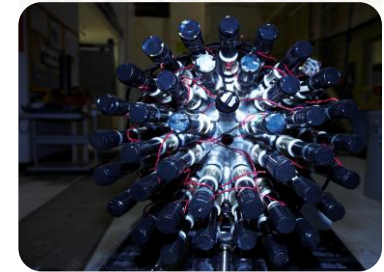
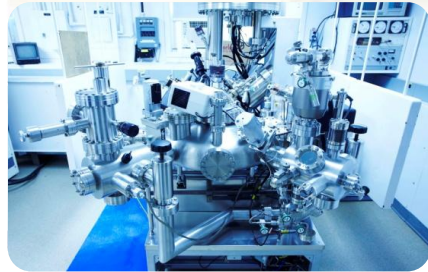
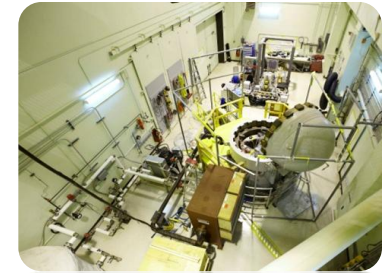
Éléments habilitants

- Infrastructures de S-T prêtes à intervenir
- Services internes

Tenir compte des responsabilités



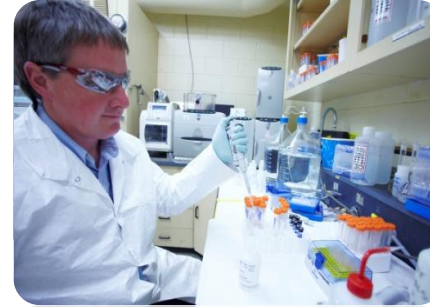
Installations de S-T uniques et puissantes



- Réacteurs nucléaires de recherche
- Installations de fabrication de combustible nucléaire
- Laboratoires utilisant des radioisotopes
- Installations de stockage de déchets radioactifs

- Installations blindées
- Ingénierie : Installations d'épreuves techniques
- Installations de recherche biologique
- Installations de recherche spécialisée

Personnel hautement qualifié



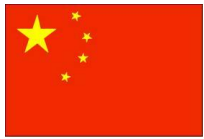
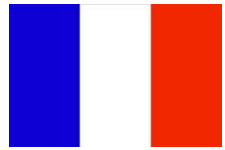
- Instrumentation
- Déclassement
- Thermohydraulique
- Sciences du nucléaire
- Préparation aux situations d'urgence

- Sciences de la vie
- Génie
- Sciences de l'environnement
- Sciences des matériaux
- Sûreté nucléaire

- Conception mécanique
- Chimie
- Métallurgie
- Modélisation informatique
- Physique

Collaborations avec le milieu universitaire et à l'échelle mondiale

- 27 universités dans huit provinces au Canada
- 50 collaborations actives dans 12 pays de l'extérieur du Canada



Université de la Colombie-Britannique

Université Simon Fraser

Université de l'Alberta
Université de Calgary
Université de Lethbridge

Université de la Saskatchewan

Université du Manitoba
Université de Waterloo
Université de Guelph

Université McMaster

Université d'Ottawa
Université Carleton
Université Trent

Université Laurentienne

Ryerson
Université de Toronto

Collège Royal Militaire

Université de Sherbrooke
École Polytechnique de Montréal

Université Queens

Université du New Brunswick

Université Mount Allison

Université St. Francis Xavier

Université St. Mary

Université McGill

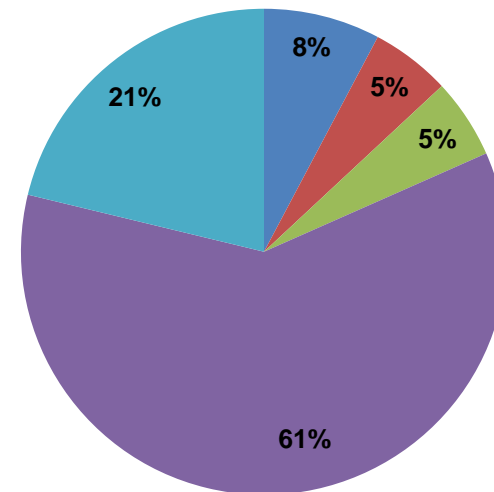
Clientèle et chaîne d'approvisionnement

Quelques clients principaux

- Gouvernement du Canada
 - Santé Canada
 - CCSN
 - Intervention d'urgence
- Candu Énergie Inc.
- Groupe des propriétaires de centrales CANDU
- Fournisseurs publics canadiens, américains et internationaux
- Autres organisations (au-delà de la production d'énergie)

Détails de la chaîne d'approvisionnement d'EACL (%\$)

■ Construction ■ Équipement ■ Entretien
■ Services ■ Fournitures



Portrait financier

	Réels 2010/2011 (en millions \$)	Réels 2011/2012 (en millions \$)	Budget 2012/2013 (en millions \$)	Budget 2013/2014 (en millions \$)
Financement du gouvernement	500	485	520	575
Tiers	105	115	120	115
Total	605	600	640	690



EACL : Résumé

- Organisation responsable des S-T du nucléaire au Canada, travaillant dans cinq provinces
- Planifie et met en œuvre le Programme des responsabilités nucléaires héritées au Canada
- Offre des services de S-T du secteur nucléaire au gouvernement du Canada et à l'industrie nucléaire canadienne
- Chef de file du savoir et formateur d'employés hautement qualifiés
- Obtient des résultats grâce à son personnel, à ses collaborations et à une chaîne d'approvisionnement diversifiée

Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'organisme de réglementation nucléaire du Canada

**Journée de l'industrie
Le 20 juin 2013**

Peter Elder



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Ordre du jour

- La CCSN – l'organisme de réglementation nucléaire du Canada
- La Commission et le personnel de la CCSN
- Le cadre de réglementation de la CCSN
- Surveillance réglementaire :
Autorisation et conformité

Rôle de la CCSN dans le processus d'acquisition

- La CCSN fournit de l'information réglementaire ainsi que de l'expertise à RNCAN afin de garantir que les demandeurs seront en mesure de comprendre leurs obligations conformément aux permis.
- La CCSN interagira de façon équitable avec les demandeurs pour les aider à comprendre les exigences réglementaires.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

- Créée en mai 2000, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN)
- A remplacé la Commission de contrôle de l'énergie atomique, créée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*
- Compétence exclusive relativement à toutes les questions touchant l'énergie nucléaire au Canada

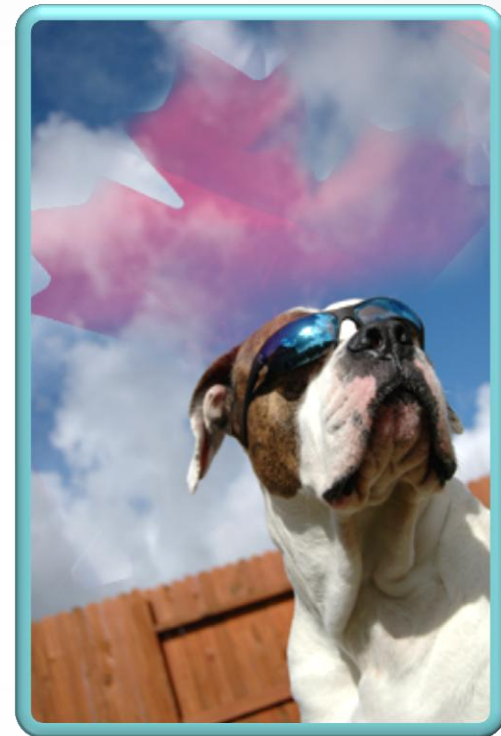


**L'organisme indépendant de réglementation
nucléaire du Canada –
Plus de 65 ans d'expérience**

La mission de la CCSN

- Réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la **santé, la sûreté et la sécurité** des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les **engagements internationaux** du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le chien de garde du nucléaire au Canada



Principes fondamentaux de la réglementation nucléaire : Politique P-299, *Principes fondamentaux de réglementation*

- Quelles sont les responsabilités des titulaires de permis?
 - Les personnes et les organisations qui ont un permis de la CCSN sont responsables de gérer les activités réglementées d'une manière qui préserve la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, protège l'environnement et respecte les obligations internationales du Canada.
- Quelles sont les responsabilités de la CCSN?
 - La CCSN est responsable devant la population canadienne, par l'entremise du Parlement, de veiller à ce que les titulaires de permis s'acquittent de leurs responsabilités de manière appropriée. Pour ce faire, la CCSN :
 - établit des exigences réglementaires et en vérifie la conformité
 - établit les mesures de réglementation en fonction du risque
 - prend des décisions de manière indépendante, objective et éclairée
 - défend l'intérêt public

suretenucleaire.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/P-299FinalPublicationApril05_f.pdf

Commission indépendante

- Tribunal administratif quasi judiciaire
- Les commissaires siègent à titre indépendant.
- Les audiences de la Commission sont publiques et diffusées sur le Web.
- Les décisions ne peuvent faire l'objet d'une révision que par la Cour fédérale.



Processus décisionnel transparent et fondé sur la science

Commissaires de la CCSN



M. Michael Binder
Président et premier
dirigeant, CCSN



Dr. Ronald J. Barriault
Médecin praticien et
membre de l'Association
médicale canadienne, du
Collège des médecins de
famille du Canada et de la
Société médicale du
Nouveau-Brunswick
Charlo (Nouveau-
Brunswick)



Mme J. Moyra J. McDill
Professeure au
département de génie
mécanique et de génie
aérospatial de l'Université
Carleton
Ottawa (Ontario)



Dr. Sandy McEwan
Professeur et président,
Département d'oncologie,
Université de l'Alberta
Cross Cancer Institute
Edmonton (Alberta)



M. André Harvey
Ancien président, Bureau
d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)
Québec (Québec)



M. Dan D. Tolgyesi
Président, Association
minière du Québec
Québec (Québec)



Mme Rumina Velshi
Ancienne directrice,
Planification et contrôle,
projet de nouvelle centrale
nucléaire de Darlington
Brampton (Ontario)

Commission d'examen conjoint sur les dépôts dans des formations géologiques profondes



Mme Stella Swanson
Biologiste et consultante en
environnement
Rockglen (Saskatchewan)

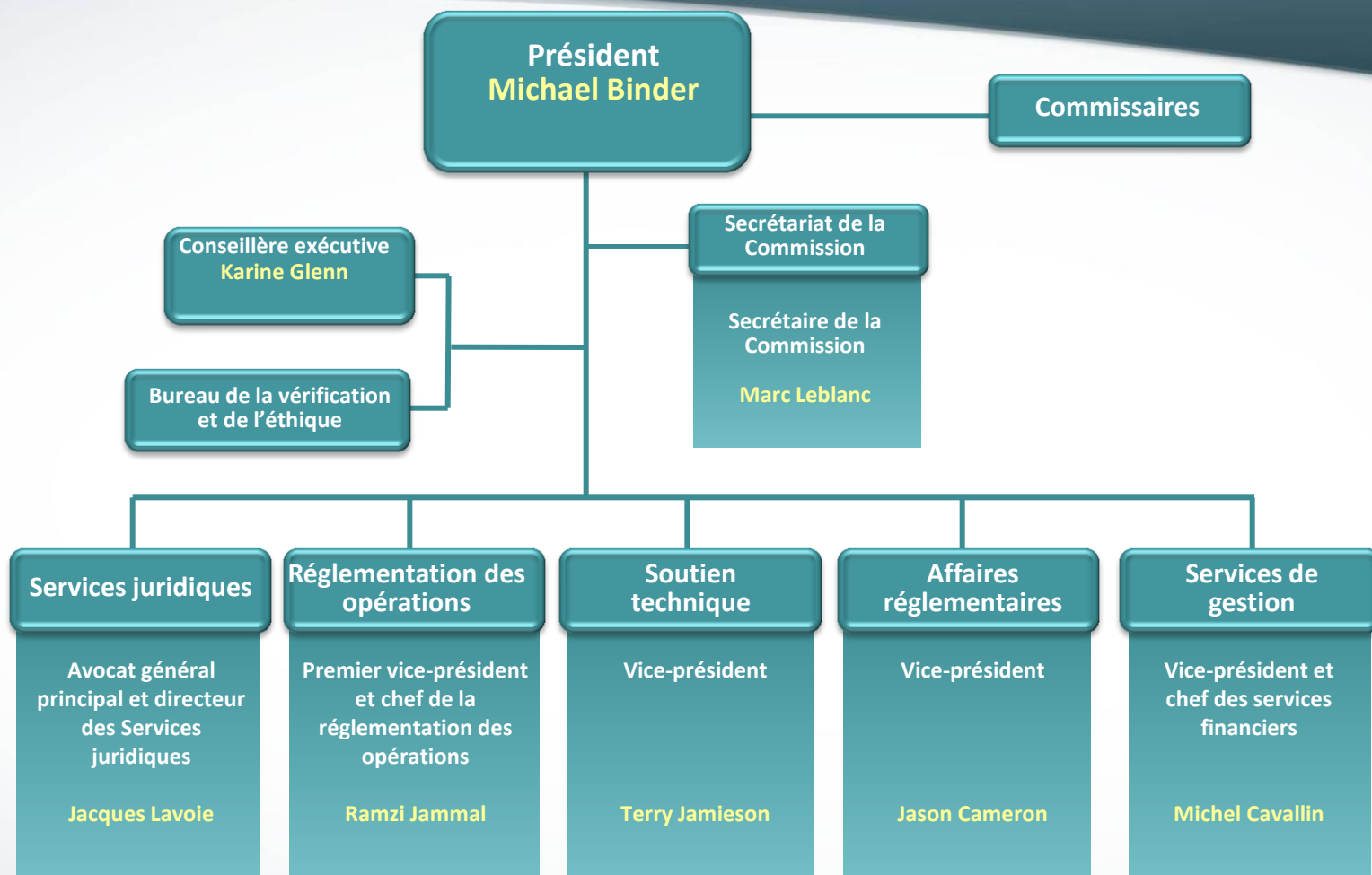


M. Gunter Muecke
Professeur au Département de
géologie de l'Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)



M. James Archibald
Professeur au Département de
génie minier de l'Université
Queen's
Kingston (Ontario)

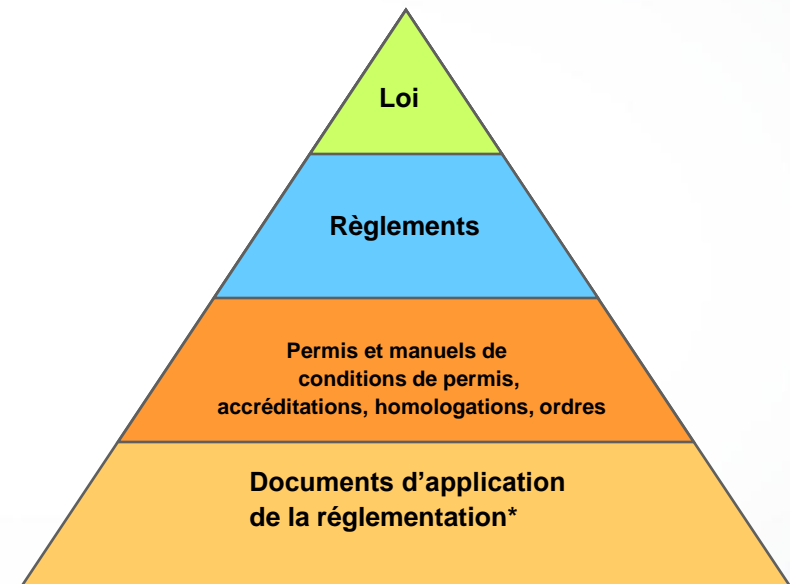
Organigramme



Aperçu du cadre de réglementation de la CCSN

- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN)
 - Loi habilitante
- Règlements
 - Exigences d'application générale de haut niveau
- Permis et manuels de conditions de permis, accréditations, homologations, ordres
 - Exigences propres à une installation ou une activité
- Documents d'application de la réglementation
 - Exigences et orientation

Éléments du cadre de réglementation



•Inclut les exigences et l'orientation

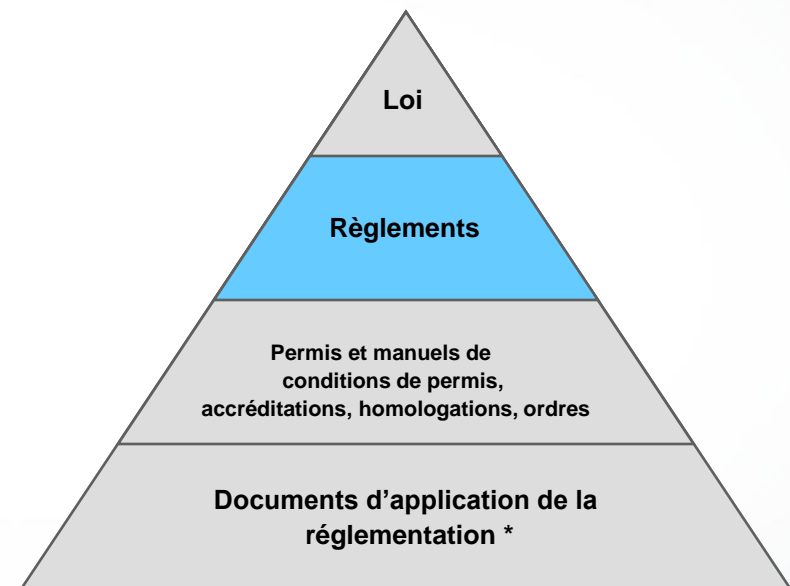
Autres lois fédérales pouvant s'appliquer aux titulaires de permis de la CCSN

- Les titulaires de permis de la CCSN pourraient être visés par des politiques, lois ou règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux.
- Voici des exemples d'autres lois fédérales qui pourraient s'appliquer aux titulaires de permis :
 - *Loi canadienne d'évaluation environnementale (2012)*
 - *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
 - *Code canadien du travail*
 - *Loi sur les pêches*
 - *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
 - *Loi sur la protection des eaux navigables*
 - *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*
 - *Loi sur la responsabilité nucléaire*
 - *Loi sur les espèces en péril*
 - *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*

Règlements de la LSRN

- *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- *Règlement sur la radioprotection*
- *Règlement sur la sécurité nucléaire*
- *Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium*
- *Règlement sur les installations nucléaires de catégorie 1*
- *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II*
- *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement*
- *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*
- *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*
- *Règlement sur le recouvrement des coûts de la CCSN*
- *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*
- *Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*

Éléments du cadre de réglementation



* Inclut les exigences et l'orientation

Règlement sur la radioprotection

- Le Règlement établit :
 - le niveau le plus bas que l'on puisse raisonnablement atteindre (ALARA, de l'anglais As Low As Reasonably Achievable)
 - les limites de dose de rayonnement
 - les seuils d'intervention
 - les exigences relatives à l'étiquetage, à l'affichage et aux rapports



Règlement sur la sécurité nucléaire

– Partie I

- Énonce les exigences en matière d'information sur la sécurité requise pour les demandes de permis relatifs à des matières nucléaires de catégorie I, II et III (telles que définies dans le Règlement), ainsi que pour une centrale nucléaire, en plus de prévoir certaines exemptions de permis.
- Énonce les exigences de sécurité applicables aux sites à sécurité élevée (centrales nucléaires ou emplacements où se trouvent des matières nucléaires de catégorie I et II).

– Partie II

- Énonce les exigences de sécurité applicables en matière d'autorisation et d'exploitation d'installations à faible risque.



Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN

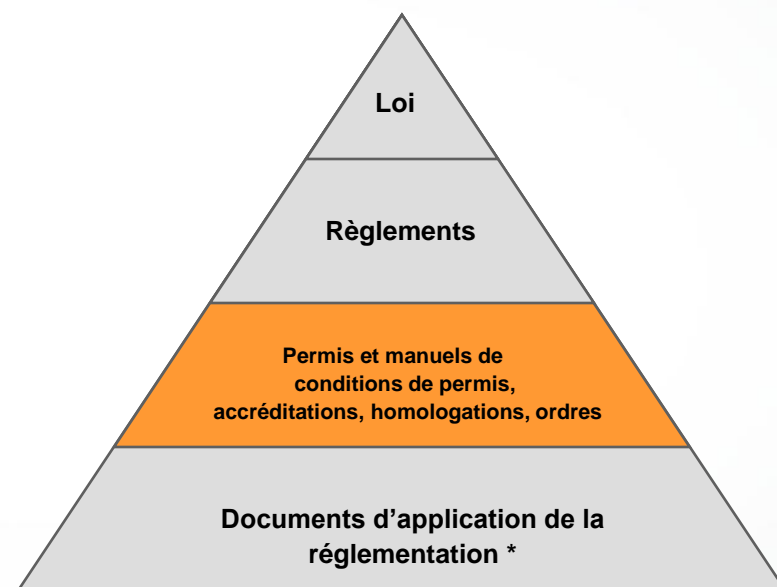
- Les droits se doivent d'être basés sur une estimation de coûts et conformes à la Politique fédérale sur le recouvrement des coûts.
- Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour calculer les droits, selon les activités ou les installations réglementées.
- Des exemptions existent pour certaines activités ou installations.
- Les titulaires de permis sont consultés dans le cadre du programme sur le recouvrement des coûts.



Permis et manuels de conditions de permis

- En plus des exigences établies dans le cadre de la Loi et de ses règlements d'application, les demandeurs doivent comprendre les autres obligations établies conformément au permis.
- Le Manuel sur les conditions de permis fournit les critères spécifiques pour assurer la conformité aux conditions du permis
- La définition canadienne de « fondement d'autorisation » se trouve dans le document INFO-0795, *Fondement d'autorisation et définition*.

Éléments du cadre de réglementation



* Inclut les exigences et l'orientation

Garanties financières

Le paragraphe 24(5) de la Loi stipule que :

« Les licences et les permis peuvent être assortis des conditions que la Commission estime nécessaires à l'application de la présente loi, notamment le versement d'une garantie financière sous une forme que la Commission juge acceptable. »

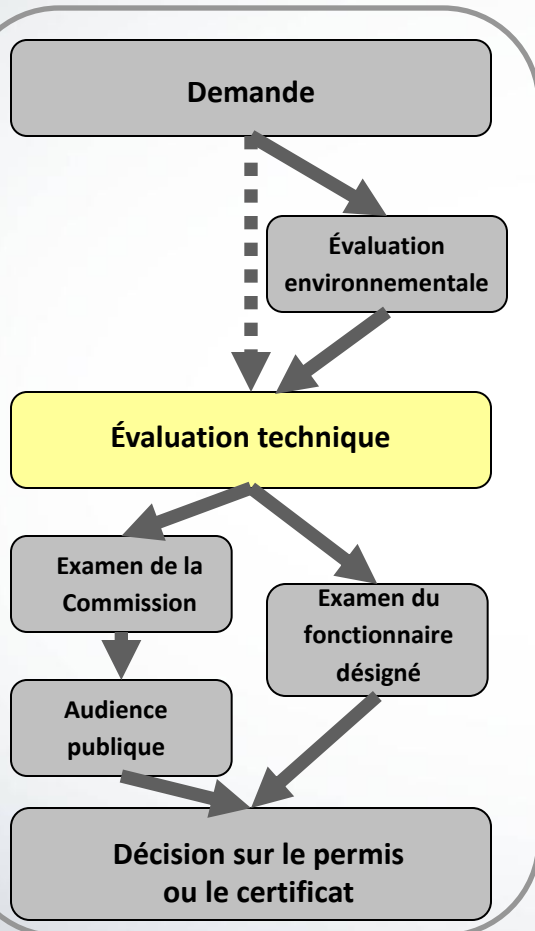
- Les garanties financières ont généralement été requises pour assurer la disponibilité des fonds de déclassement.
- Dans certains cas, des garanties financières ont aussi été requises pour démontrer la capacité financière de remédier à des situations inattendues et ayant un impact sur la sûreté.

Surveillance réglementaire efficace

- **Autorisation** des activités, des substances et des installations nucléaires
 - Le processus d'autorisation de la CCSN permet de s'assurer que les demandeurs ont pris les dispositions voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.
- Assurer la **conformité**
 - La CCSN tient les titulaires de permis responsables du respect des exigences réglementaires au moyen d'un processus de vérification, d'application de la loi et de production de rapports.

Processus d'autorisation

Processus d'autorisation



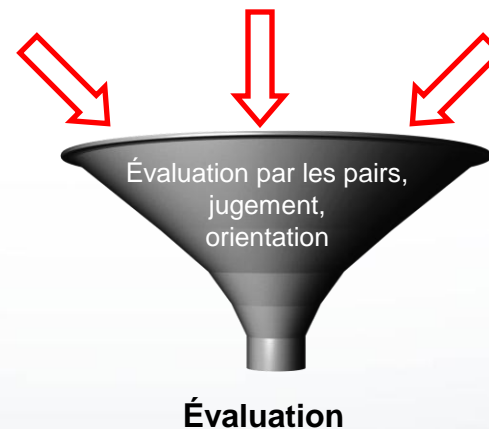
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Domaines de sûreté et de réglementation

- Systèmes de gestion
- Gestion du rendement humain
- Conduite de l'exploitation
- Analyse de sûreté
- Conception matérielle
- Aptitude fonctionnelle
- Radioprotection
- Santé et sécurité classiques
- Protection de l'environnement
- Gestion des urgences et protection-incendie
- Gestion des déchets radioactifs
- Sécurité
- Garanties
- Emballage et transport

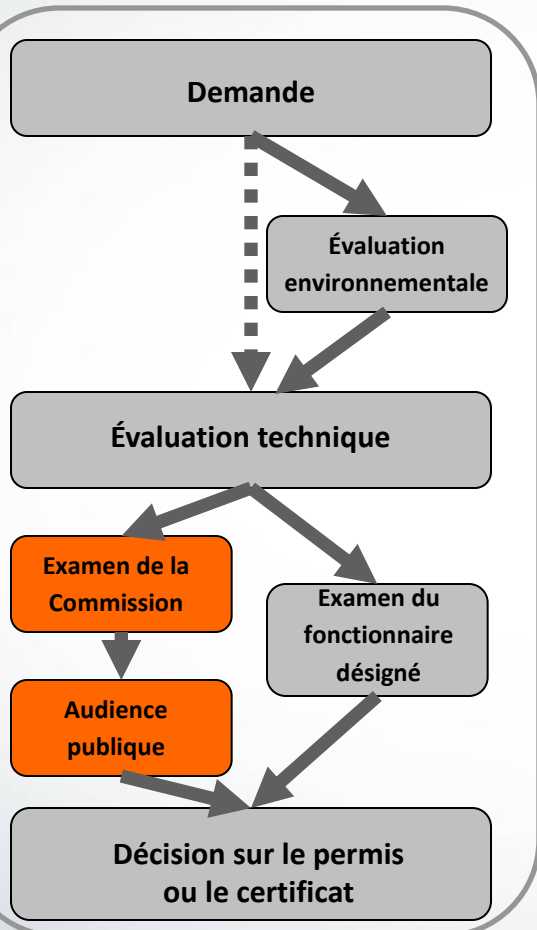
Autres domaines

- Garanties financières
- Consultations et communications



Audiences et réunions de la Commission

Processus d'autorisation



- La Commission rend des décisions indépendantes, équitables et transparentes par le biais d'audiences publiques et de réunions.
- Les délibérations sont aussi informelles et rapides que possible.
- La Commission fonde ses décisions sur les preuves dont elle dispose.

Rôle de la CCSN dans le processus

- Avant de délivrer un nouveau permis ou un transfert, la CCSN devra déterminer si un demandeur est compétent et prendra les mesures voulues pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.
- La CCSN mettra plus d'emphasis dans les domaines...

Rôle de la CCSN dans le processus d'octroi de permis

- Processus de changement organisationnel – maintien de la sûreté et culture de sûreté
- Système de gestion
- Engagements réglementaires – compréhension des engagements pris par Énergie atomique du Canada limitée
- Qualification du titulaire – sa compréhension des implications

Mot de la fin

- La CCSN est indépendante du processus d'acquisition.
- Le personnel de la CCNS est disposé à fournir des clarifications sur son processus réglementaire.

suretenucleaire.gc.ca



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada 



Aperçu du contrat

Objectif

Fournir des attentes de haut niveau pour le contrat d'OGEE :

1. Établissement des modalités
2. Responsabilité de l'entrepreneur
3. Aspects financiers
4. Modèle de passation de marché

1. Établissement des modalités du contrat

- Fondées sur la demande d'expression d'intérêt
- S'inspirent des modèles précédents utilisés au Royaume-Uni et aux États-Unis
 - adaptés pour le Canada
- Les modalités seront peaufinées au cours du processus de consultation exhaustive de la Demande de réponses et d'évaluation (DRE)
 - Aider à assurer des attentes claires et une optimisation des ressources
 - Tous les commentaires des entrepreneurs seront examinés
 - Document d'appel d'offres anticipé (y compris le contrat subséquent) fera l'objet de consultations détaillées auprès d'entrepreneurs présélectionnés

1. Principales conditions commerciales prévues

- Les modalités du contrat restent à être développées par le Canada en consultation avec les entrepreneurs présélectionnés. Certains termes de base:
 - Durée de 10 ans, plus options de renouvellement.
 - EACL conserve les actifs des sites et les responsabilités existantes en matière de déchets.
 - Entrepreneur responsable pour la gestion de la prestation des modalités du travail
 - La responsabilité du défaut de livraison de tout élément de la portée des travaux est assumée par l'entrepreneur
 - Des consultations exhaustives sont prévues au cours de la DRE
 - Le Canada aura besoin du cautionnement de la société mère de l'entrepreneur.

2. Responsabilités de l'entrepreneur

- Exécuter des missions pour l'avenir :
 - Déclassement et programmes de gestion des déchets
 - Fournir des services nucléaires qui correspondent aux besoins et aux priorités fédéraux
 - Offrir des services à des tiers, sur une base commerciale
 - p. ex. ST et mise à l'essai
- De plus :
 - Exploiter le réacteur national de recherche universel (NRU)
 - L'exploitation après 2016 est en attente d'une décision gouvernementale concernant l'intention de renouveler le permis
 - Produire des isotopes médicaux
 - Canada a annoncé son intention de cesser la production de Molybdène-99 à partir du NRU d'ici 2016

2. Attentes face à l'entrepreneur

- Gérer et exploiter, dans des conditions sûres et sécuritaires, les Laboratoires nucléaires d'EACL.
 - Diriger et gérer toutes les opérations;
 - Fournir l'énoncé des travaux;
 - S'acquitter des obligations d'EACL.
- Élaborer et mettre en œuvre des approches novatrices afin de favoriser les améliorations et le rendement.
 - Économies;
 - Déterminer et résoudre les problèmes techniques et financiers, et les questions de réglementation.
- Produire des revenus, y compris dans le cadre de possibilités de miser sur des capacités et des ressources uniques, sous réserve des engagements existants
- Maintenir les capacités, les ressources et les infrastructures, y compris les biens immobiliers essentiels à la réalisation des missions.

3. Aspects financiers : Portrait financier actuel – Flux de trésorerie d'EACL*

Origine des fonds		Utilisation des fonds ¹	
Tierces parties	115 M\$	Déclassement et activités liées aux déchets	250 M\$
Canada	575 M\$	S et T et autres activités ²	350 M\$
	<u>690 M\$</u>	Capital	<u>90 M\$</u>
			690 M\$

¹ Inclut des coûts de 200 M\$ pour l'exploitation des sites et les services administratifs.

² Inclut environ 100 M\$ en coûts intégralement répartis pour le réacteur NRU.

* *Chiffres de 2013-2014 incluent les frais ponctuels mais excluent les coût du bureau de conclusion. Ces chiffres ne devraient pas être utilisés pour décrire le contexte financier à long terme.*

3. Aspects financiers : structure de paiement

- Contrat de longue durée, donnant la souplesse nécessaire pour tenir compte de :
 - Innovation technologique et principales pratiques;
 - Besoins en évolution du Canada et de l'industrie;
 - Réglementation et normes changeantes en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement.
- Le financement provenant du Canada changera selon que l'entrepreneur :
 - Réalise des économies;
 - Augmente ses recettes;
 - Réagit aux changements dans des plans et des programmes annuels.

3. Aspects financiers : Structure de paiement pour le déclassement et la gestion des déchets

- Responsabilité pour le déclassement et les déchets identifiée dans les résultats financiers d'EACL et du Gouvernement du Canada.
 - Un plan pluriannuel, les résultats attendus, cibles et taux de financement seront fournis aux entrepreneurs présélectionnés lors des consultations de la DRE
 - Des opportunités pourront être identifiés dans les propositions afin d'optimiser les ressources, accompagnés d'un mécanisme incitatif
- Le Canada explore d'autres mécanismes, comme :
 - Établissement des coûts cibles pour des projets particuliers
 - Mesures du rendement en évolution pour :
 - Exécuter le programme de travail annuel;
 - Faire progresser les travaux de manière sûre, opportune et rentable.
 - Objectifs d'efficacité en vue de réduire les coûts (p. ex. suivi).

3. Aspects financiers : structure de paiement pour la ST et autres activités

- Mesures du rendement offrant des incitatifs en vue de :
 - Adoption de taux durables, couvrant les coûts entièrement attribués;
 - S'assurer que les utilisateurs ont accès aux services;
 - Maintenir les capacités et la souplesse pour appuyer, permettre et réaliser des activités de S et T nucléaires, tel que déterminé et ordonné par le Canada;
 - Renouveler les installations, au besoin.

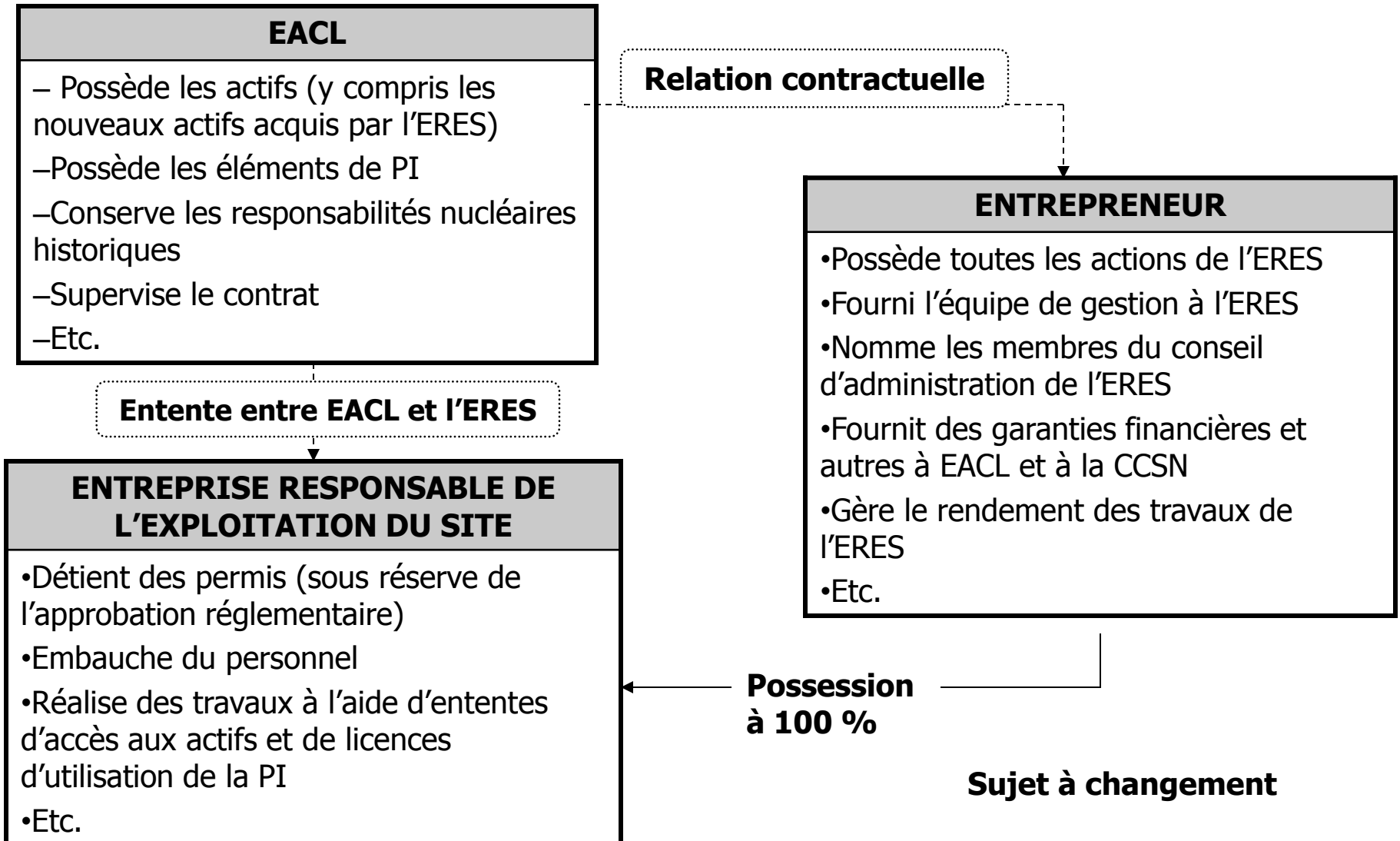
3. Aspects financiers : structure de paiement pour le soutien de l'exploitation des sites et des services administratifs

- Les coûts seront entièrement alloués et couverts à partir des revenus du gouvernement et des tierces parties utilisatrices des services de gestion des déchets et de ST.
- Mesures du rendement offrant des incitatifs en vue d'assurer :
 - Exécution rentable axée sur le cycle de vie;
 - Planification robuste;
 - Entretien adéquat;
 - Exécution de projets d'immobilisations dans les délais prévus et les limites du budget;
 - Respect des exigences en matière de réglementation, de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement.

4. Modèle proposé de passation de marché

- Une entreprise responsable de l'exploitation du site (ERES) sera créée et sera une entité permanente
 - Mécanisme pour transférer des employés, des contrats et des baux du gouvernement à l'entrepreneur, puis à tout entrepreneur subséquent
 - La majorité des employés actuels d'EACL seront transférés à l'ERES
 - EACL continuera de posséder les actifs et tout élément de propriété intellectuelle – des ententes seront en place entre EACL et l'ERES pour octroyer des baux ou des permis sur les actifs et les éléments de propriété intellectuelle requis pour exécuter le contrat
 - EACL établira un contrat de services pour réaliser la portée des travaux définis pour l'ERES
 - La totalité des actions de l'ERES appartiendra à l'entrepreneur pour toute la durée du contrat
 - De la rétroaction sur le modèle sera sollicitée dans la demande de renseignements
- Il est proposé que l'ERES obtienne un permis de la CCSN pour réaliser les activités requises pour exploiter les laboratoires nucléaires

4. Modèle proposé de passation de marché



Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**



Stratégie d'approvisionnement et participation de l'industrie

Stratégie d'approvisionnement

- **Gouvernance efficace** : surveillance
- **Conseils indépendants**: utilisation d'experts externes
- **Participation dès le départ** : robuste et collaborative
- **Processus et attentes clairs** : engagement à mener un processus équitable, compétitif, ouvert et transparent

Gouvernance Efficace

- La haute direction du Canada et d'EACL est mobilisée et engagée
- Structure interne pour offrir une orientation efficace
 - Comité de gouvernance des sous-ministres
 - Comité de surveillance des directeurs généraux

Conseillers indépendants

- Le Canada reçoit les conseils des tierces parties suivantes :
 - Conseillers financiers – IT/Net (KPMG LLP)
 - Conseillers sur les questions nucléaires – (à déterminer)
 - Conseiller juridique – Davies Ward Phillips & Vineberg LLP
 - Surveillant de l'équité – PPI Consulting Ltd.

- Détails
 - Les conseillers indépendants n'ont pas le droit de soumissionner ou d'aider, directement ou indirectement, une tierce partie qui prévoit faire une demande de soumissions concurrentielles pour obtenir un contrat de gestion et d'exploitation des Laboratoires nucléaires.

Engagement

- Consultation hâtives et continues pour peaufiner les besoins, les exigences, les solutions, les modalités et l'approvisionnement
- Avant le processus d'approvisionnement auprès de l'industrie et des autres intervenants
 - Journée de l'industrie; Demande de renseignements : consultations individuelles, visites de sites, soumissions écrites
- Au cours du processus d'approvisionnement auprès d'entrepreneurs présélectionnés
 - Accès accru à l'information propre au processus d'approvisionnement et consultations exhaustives sur les détails de l'OGEE

Aperçu du processus d'approvisionnement

- Le Canada choisira un entrepreneur dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel
 - Demande de renseignements
 - Obtenir de la rétroaction sur le processus d'approvisionnement et les critères et le processus de présélection proposé
 - Demande de réponse et d'évaluation (DRE)
 - Faire une présélection parmi les entrepreneurs
 - Obtenir de la rétroaction sur la demande de propositions, y compris l'énoncé des travaux et le contrat subséquent prévu, élaboré dans le cadre de consultations exhaustives avec les entrepreneurs présélectionnés
 - Demande de propositions visant à choisir l'entrepreneur
 - Les entrepreneurs présélectionnés soumettent des propositions contraignantes
 - Aucune autre possibilité de négocier les modalités

Principaux jalons

- Demande d'expression d'intérêt (février 2012)
- Journée de l'industrie (juin 2013)
- Demande de renseignements (DDR) (juillet 2013)
- Demande de réponses et d'évaluation (DRE) (septembre 2013)
- Demande de propositions (DDP) (fin du printemps 2014)
- Présentation et évaluation des soumissions (fin de l'été et automne 2014)
- Adjudication du contrat (hiver 2015)
- Transition (hiver et printemps 2015)

Toutes ces dates sont provisoires et pourraient être modifiées.

Demande de renseignements

- Possibilité de participation offerte à l'industrie
 - Commentaires sur la DRE préliminaire
 - Consultations individuelles : 22-26 juillet (à confirmer)
 - Visites de sites :
 - Chalk River : 23 et 24 juillet
 - Whiteshell: 29 juillet
 - Détails et inscription à venir
- Détails
 - La participation au processus de demande de renseignements est uniquement à des fins de consultation
 - Les heures et les dates sont sujettes à changement

Demande de réponse et d'évaluation

Présélection

- Les entrepreneurs feront l'objet d'une présélection en fonction d'exigences minimales obligatoires et d'exigences liées à la sécurité nationale

Consultation avec l'industrie

- Les entrepreneurs présélectionnés et ayant obtenu leur autorisation de sécurité pourront participer aux consultations relatives aux éléments de la demande de propositions

Détails

Le Canada a invoqué l'exception de sécurité nationale pour ce processus d'approvisionnement. Ceci exclut cet approvisionnement de toute obligation à l'égard des accords commerciaux que le Canada pourrait avoir.

Règles régissant la participation de l'industrie

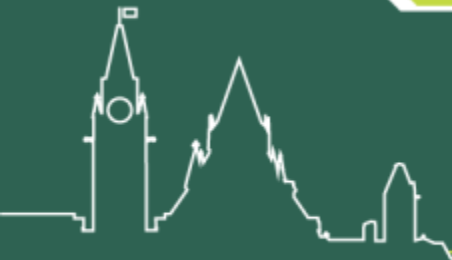
- TPSGC est votre **SEUL** point de contact pour l'approvisionnement
 - EACLLab.AECLLab@pwgsc-tpsgc.gc.ca
 - La demande de renseignements et la DRE seront affichées sur le site du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG)
 - Mises à jour sur le processus d'approvisionnement sur les achats et les ventes
 - <https://achatsetventes.gc.ca>
- Les conseillers indépendants du Canada ne sont pas autorisés à participer au processus d'approvisionnement ou à conseiller les entrepreneurs

Résumé

- Cette initiative est une priorité clé en matière d'approvisionnement pour le Canada
- Le Canada est déterminé à mener un processus juste, ouvert et transparent
- Consultation et communications continues
- Les autorisations de sécurité sont importantes

Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**



Serving
GOVERNMENT,
Serving
CANADIANS.

Programme de la sécurité industrielle

**Approvisionnement OGEE de EACL- Journée de l'industrie
20 juin 2013**



Programme de la sécurité industrielle

Notre rôle est de soutenir l'industrie privée voulant participer à des contrats du gouvernement du Canada ou de l'étranger en leur accordant une attestation de sécurité avant de leur confier des renseignements et des biens protégés/classifiés

Comment : en assurant que les



- ➔ organisations obtiennent les cotes de sécurité nécessaires
- ➔ contrats contiennent les clauses de sécurité
- ➔ organisations se conforment aux clauses de sécurité

Pourquoi obtenir une attestation de sécurité?



- ➔ Réponds aux exigences en sécurité
- ➔ Permet aux employés qui détiennent une cote de sécurité d'avoir accès à des renseignements et des biens du gouvernement et à des lieux de travail
- ➔ Assure la protection et la sauvegarde des renseignements et des biens du gouvernement qui leur sont confiés

Source autorisée

Les organisations nécessitant une attestation de sécurité doivent être parrainées par une source autorisée

- Agent d'approvisionnement/Autorité contractuelle
- Agent de sécurité ou Gestionnaire de projet
- Autorité désigné ou autorité de la sécurité national
- Entrepreneur principal (pour les contrats de sous-traitance seulement)



Restructuration des Laboratoires nucléaires: Exigence de sécurité au niveau Secret

Attestation de sécurité d'installation (ASI) permet aux organisations d'accéder à des renseignements et des biens classifiés (national) en s'assurant que leurs employés détiennent une cote de sécurité

Autorisation de détenir des renseignements (ADR) permet aux organisations de sauvegarder des renseignements et des biens protégés/classifiés à leur installation

L'Organisation devra apporter les changements nécessaires à leurs installations conformément aux recommandations de l'Agent régional de la sécurité industrielle (ARSE)

Demande de visite

- Requisite lorsqu'un individu doit accéder à des installations gouvernementales ou privée au Canada ou à l'étranger pour accéder à des renseignements ou à des biens sensible dans le cadre d'un contrat, programme, projet du gouvernement
- ➔ Requisite pour accéder aux installations ou est sauvegardé de l'information ou des biens sensible dans l'intérêt de la sécurité nationale
- Doit être accompagné de pièces justificatives tel qu'une lettre d'invitation, contrat, lettre sur les aspects relatifs à la sécurité

Rôles et responsabilités

Obtenir et maintenir une attestation de sécurité

Nommer un agent responsable de la sécurité

Obtenir les cotes de sécurité des employés travaillant sur le contrat

Rencontrer les exigences physique en sécurité (si nécessaire)

Assurer la sécurité des sous-contrats

Sauvegarder les renseignements et les biens

Assurer la conformité

CONTACTEZ-NOUS

Centre du service à la clientèle

Région de la capitale nationale 613-948-4176

Sans frais 1-866-368-4646

ssi-iss@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Site Web

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca>



Obtenir des contrats

Restructuration des laboratoires nucléaires

Si vous êtes intéressés à obtenir des contrats reliés au projet de la **restructuration des laboratoires nucléaires**, vous devez être enregistrés avec le Programme de la sécurité industrielle.

Pour être parrainé par une source autorisée communiquer à l'adresse courriel ci-dessous

EACLLab.AECLLab@pwgsc-tpsgc.gc.ca





Étape 1 : Présélection dans le cadre de la Demande de réponses et d'évaluation (DRE)

Objectifs de la DRE

- Identifier les fournisseurs qui répondent aux exigences minimales du Canada pour participer à la DRE.
- Permettre aux fournisseurs de s'organiser afin de répondre aux exigences du Canada.
- Consultation détaillée auprès des fournisseurs présélectionnés concernant les exigences du Canada

Exigences obligatoires

- Sécurité nationale et sécurité industrielle
- Capacité financière
- L'entrepreneur a démontré qu'il a de l'expérience en :
 - i. Gestion de laboratoires
 - ii. Gestion de sites nucléaires
 - iii. Prestation de services

Exception de sécurité nationale

- Pendant tout le processus de restructuration, le Canada prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger la sécurité nationale.
- Afin de protéger ses intérêts de sécurité, y compris de veiller au respect de ses politiques nucléaires nationales et de ses accords internationaux de non-prolifération nucléaire, le Canada a invoqué l'exception de sécurité nationale pour cet approvisionnement. L'exception exclut cet approvisionnement de toutes les obligations des accords commerciaux auxquels le Canada est Partie.

Exigences de sécurité nationale

- Le soumissionnaire ou tout parent du soumissionnaire doit être domicilié au Canada ou dans un pays qui a :
 - Un accord de gouvernement à gouvernement avec le Canada concernant l'échange et la protection de biens et de renseignements protégés et classifiés;
 - Un accord de coopération en matière d'énergie nucléaire avec le Canada.
- Les pays qui répondent actuellement à ces critères sont les suivants : Australie, Canada, Finlande, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis.
- L'entrepreneur se soumettra à un examen continu, conformément aux exigences relatives à la sûreté nucléaire, à la non-prolifération et à la sécurité.

Capacité financière

- Les fournisseurs doivent disposer de la capacité financière pour exécuter le contrat
- Les éléments suivants seront examinés :
 - Structure de propriétés de l'entreprise
 - États financiers
 - Autres informations

Mesures de l'expérience prévues

<u>Domaine</u>	<u>Indicateurs*</u>
i. Gestion de laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Taille des laboratoires • Durée de l'expérience • Importance des projets d'immobilisation • Taille de l'effectif sous sa direction
ii. Gestion de sites nucléaires	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience relative au déclassement et à la gestion des déchets • Expérience en exploitation de réacteur nucléaire
iii. Prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des contrats de service exécutés • Taille des programmes de S et T sous sa direction

* Niveaux seuils à déterminer – l'ébauche sera partagée lors de la demande de renseignements

Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**



Conclusion et prochaines étapes

Prochaines étapes

- Analyser la rétroaction de la Journée de l'industrie
 - Afficher les documents de la journée de l'industrie
- Émettre la demande de renseignements
- Poursuivre la mobilisation de l'industrie

Des questions?



Pour toute demande de renseignements supplémentaires liés à cette séance de la Journée de l'industrie, veuillez communiquer avec :

EACLLab.AECLLab@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Canada

**Ressources naturelles Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Énergie atomique du Canada Limitée**